



## Règlement Salon des artistes locaux Espace Saint Jean – Melun

Edition 2019

### CALENDRIER

Le salon se tiendra **du samedi 20 juin au vendredi 04 septembre 2020 de 13h à 18h.**

- **Date limite d'inscription** : mardi 31 mars 2020.
- **Dépôt des œuvres** :
  - Mercredi 10 et jeudi 11 juin 2020 entre 9h et 20h.
  - À l'Espace Saint Jean, dans l'espace d'exposition du 1<sup>er</sup> étage (26 place St-Jean - Melun).
  - L'organisateur se réserve le droit de refuser les œuvres qui ne seront pas déposées lors des journées et heures prévues pour le dépôt.
- **Vernissage** : **samedi 20 juin 2020** à 18h (ouverture de l'exposition à 13h)
- **Retrait des œuvres** : **vendredi 04 septembre 2020 de 17h à 20h impérativement.** L'organisateur n'assume aucune responsabilité concernant les œuvres non retirées à la fin de l'exposition. N'ayant aucun moyen pour les stocker, elles seront laissées sans surveillance dans le hall de l'Espace Saint Jean. **Aucun décrochage ne sera autorisé avant 17h.**

### LES PARTICIPANTS

**Les artistes amateurs ou professionnels** habitants le sud Seine et Marne dans les catégories suivantes :

- Peinture
- Dessin
- Photographie
- Sculpture

### LA SELECTION

- Les décisions du jury sont sans appel. L'inscription tient lieu d'engagement.
- Chaque exposant devra adresser avec le bulletin d'inscription une photo numérique de son œuvre. Le fichier doit être au format JPEG ou PDF (1Mo maximum) exclusivement et chaque fichier doit comporter le titre de l'œuvre (pour les œuvres sans titres, chacune d'elle doit être numérotée et identifiable).
- La sélection se fera exclusivement sur les photographies d'**œuvres terminées**. Les photographies d'œuvres inachevées seront rejetées.

## LES ŒUVRES

- Selon leur format et les possibilités d'accrochage, le nombre d'œuvres retenu pourra varier de 1 à 3. Nous vous demandons de présenter plusieurs œuvres pour permettre au jury de faire un choix.
- **Toute œuvre n'étant pas munie d'un système d'accrochage fiable ne sera pas exposée.**
- Une unité de technique est conseillée. Les plagiats et copies d'œuvres ne seront pas acceptés.
- Chaque œuvre devra comporter deux étiquettes avec les informations suivantes :
  - le titre de l'œuvre,
  - le nom de l'artiste,
  - la technique,
  - le prix et un n° de téléphone devront être indiqués au dos de chaque œuvre.

## TAILLE DES ŒUVRES

La taille des œuvres accrochées aux cimaises est limitée à : 2,50m en largeur et 2m en hauteur.

Par mesure de sécurité, en raison du poids, les œuvres encadrées sous verre ne seront pas acceptées pour les tailles supérieures à 80 x 100cm.

Pour les diptyques, triptyques, quadriptyques... la largeur maximale de l'ensemble est de 2m au-delà de cette largeur, chaque tableau sera compté individuellement. Ex : Pour un triptyque d'une largeur totale de 1,50m, équivaut à 1 seule œuvre inscrite. Pour un triptyque d'une largeur totale de 2,50m, équivaut à 3 œuvres inscrites.

Pas de limites imposées pour les sculptures posées sur socles.

Les dimensions des œuvres doivent être indiquées encadrement compris.<sup>2</sup>

## VENTE DES ŒUVRES

Les œuvres vendues uniquement par les artistes professionnels, ne pourront être retirées des cimaises avant la fin du Salon.

## AUTRES

La participation à ce salon est gratuite.

Les exposants s'engagent à n'exercer aucun recours contre les organisateurs du salon. Les exposants qui souhaitent assurer leurs œuvres le feront à leurs frais. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité concernant les pertes, vols, détériorations ou accidents divers, dont pourraient être victime les œuvres exposées.

**Renseignements au 01.64.52.10.95**

Mail : [ahacquard@ville-melun.fr](mailto:ahacquard@ville-melun.fr)